

Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und
Landmanagement

Band: 108 (2010)

Heft: 8

Vorwort: Editorial

Autor: Glatthard, Thomas

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Zur laufenden Debatte um die Landschaftsinitiative, die Teilrevision des Raumplanungsgesetzes und die Erarbeitung des Raumkonzepts veröffentlichte Avenir Suisse kürzlich ein Kantonsranking der Instrumente zur Siedlungssteuerung (vgl. Seite 348). Ziel der Avenir Suisse ist es, die Wirkung der kantonalen Raumplanungen zu messen. Als Indikatoren dienen den Verfassern 33 Planungsinstrumente, die darauf geprüft werden, ob und inwieweit sie die Kantone zur Steuerung ihrer Planungspolitik eingesetzt haben. Dabei kommen Indikatoren vor wie zum Beispiel «Formalisiertes Richtplancontrolling», «Regeln und Vorschriften zur inneren Entwicklung», «Finanzielle Unterstützung des Kantons für Gemeindefusionen» oder «Planungsmechanismen für andere funktionale Räume». Das Ranking zeigt auf, wo die Raumplanung ernst genommen wird und wo Defizite bestehen. Allerdings ist die Ausgangslage der Kantone auch unterschiedlich: Nicht überall sind die Herausforderungen und insbesondere der Baudruck gleich. So unterscheidet sich zwangsläufig auch der Einsatz der Planungsinstrumente und der personellen Ressourcen.

Die Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren-Konferenz BPUK begrüsst zwar diese Untersuchung und dass die Raumplanung vermehrt zum Thema wird, hinterfragt aber einige Aspekte der Studie. Dass die Kantone ihre Hausaufgaben in der Raumplanung teilweise nicht gemacht haben, weisen die kantonalen Baudirektoren nicht von der Hand. Sie unterstützen daher die Änderung des Raumplanungsgesetzes, welche als indirekter Gegenvorschlag zur Landschaftsinitiative konzipiert ist. Aus Sicht der Baudirektoren wird ein Fragezeichen gesetzt, die Raumplanungen der Kantone nach solchen Kriterien zu rangieren. Weitere Aspekte der Studie seien methodisch zu hinterfragen, etwa die zufällige Auswahl von Zeithorizonten oder die zu geringe Beachtung der strukturellen Unterschiede der Kantone. Der Befund, ob eine Raumplanung greift oder nicht, lasse sich vor allem am gebauten Resultat, «draussen im Feld», beurteilen.

Die Studie liefert auf jeden Fall verschiedene Denk- und Lösungsansätze für die Zukunft. Die Initianten der Landschaftsinitiative fühlen sich durch die Studie in ihrer Zielsetzung bestärkt und auch an der Teilrevision des Raumplanungsgesetzes wird noch von allen Seiten um Verbesserungen gefeilscht. Ein Beitrag der Geomatikverbände war die letztjährige Landmanagementtagung zum Thema der Raumentwicklung. Allen Leserinnen und Lesern sei auch die diesjährige Landmanagementtagung vom 7. September zum Thema Ressource Wasser bestens empfohlen.



En liaison avec l'actuel débat sur l'initiative pour le paysage, la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire et l'élaboration du projet de territoire Avenir Suisse a récemment publié un ordre de rangement cantonal des instruments de gestion du territoire (cf. page 348). Le but visé par Avenir Suisse est de mesurer l'efficacité des mesures d'aménagement des cantons. A cet effet les auteurs utilisent 33 instruments de planification qu'ils examinent afin de savoir si et dans quelle mesure les cantons les ont utilisés pour déterminer leur politique de planification. Figurent parmi d'autres indicateurs par exemple «controlling formalisé des plans directeurs», «règles et prescriptions pour le développement intérieur», «aides financières des cantons pour les fusions de communes» ou «mécanismes de planification pour d'autres espaces fonctionnels». L'ordre de rangement démontre où l'aménagement du territoire est pris au sérieux et où existent des déficits. La situation de départ des cantons est cependant différente: les déficits et notamment la pression de l'urbanisation ne sont pas partout pareils. Ainsi donc on distingue un emploi différent des instruments de planification et des ressources humaines.

En effet, la Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) salue cette étude et le fait que l'aménagement du territoire entre de plus en plus dans la conscience des gens mais relève toutefois quelques aspects de l'étude. Les directeurs des travaux publics ne nient pas que les cantons n'aient en partie pas fait leurs devoirs en aménagement du territoire. Pour cette raison ils soutiennent la modification de la loi sur l'aménagement du territoire conçue comme contre-projet indirecte à l'initiative pour le paysage. De l'avis des directeurs des travaux publics il est problématique de ranger les cantons d'après de tels critères. D'autres aspects de l'étude devraient être examinés méthodiquement, par exemple le choix aléatoire des délais ou la prise en considération insuffisante des différences structurelles des cantons. Le constat d'un aménagement réussi ou de son échec doit surtout être fait «sur le terrain».

L'étude présente toutefois divers pistes de réflexion et de solutions pour l'avenir. Les auteurs de l'initiative pour le paysage se sentent confirmés par l'étude dans leur but et la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire fait l'objet d'améliorations de toutes parts. Les journées de la gestion du territoire de l'année passée organisées par les associations de la géomatique en constituaient une contribution. A tous les lecteurs et lectrices nous recommandons vivement le séminaire de la gestion du territoire de cette année consacré au thème des ressources d'eaux.

L'étude présente toutefois divers pistes de réflexion et de solutions pour l'avenir. Les auteurs de l'initiative pour le paysage se sentent confirmés par l'étude dans leur but et la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire fait l'objet d'améliorations de toutes parts. Les journées de la gestion du territoire de l'année passée organisées par les associations de la géomatique en constituaient une contribution. A tous les lecteurs et lectrices nous recommandons vivement le séminaire de la gestion du territoire de cette année consacré au thème des ressources d'eaux.

Th. Glatthard

Thomas Glatthard
Vizepräsident geosuisse

Th. Glatthard

Thomas Glatthard
Vice-président geosuisse